

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
05/4/19  
DOSSIER N°5766**

**COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE  
FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023  
COLLEGE DE DUN-LE-PALESTEL**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT  
- Exercice 2023  
COLLEGE DE DUN-LE-PALESTEL**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
Vu la délibération N°CD 2022-05/3/18 du Conseil départemental du 20 mai 2022 relative à la révision des critères d'attribution de la DGF 2023 des collèges,  
Vu la délibération N° CD2022-09/3/16 du Conseil départemental du 30 septembre 2022 relative à la DGF*

2023 des collèges;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-05/4/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'allouer un complément de dotation de fonctionnement, au titre de l'exercice 2023, de **12 000 €** au collège Benjamin Bord de DUN-LE-PALESTEL afin de lui permettre de prendre en compte l'impact conjugué sur sa viabilisation, de la surfacturation induite par les travaux en cours au niveau du collège et de l'inflation sur le coût des fluides.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au chapitre 65, fonction 221, article 65511 du budget départemental 2023.

Ne prennent pas part au vote :

Mme H. Faivre (ayant donné pouvoir à M. L. Daulny), M. L. Daulny, Elus Conseil d'Administration du collège de Dun Le Palestel

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**